



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Vosges

MISE EN OEUVRE DU GUIDE ACADEMIQUE DE L'AFFECTATION DÉPARTEMENT DES VOSGES

Rentrée 2022

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DES VOSGES**

BUREAU SCOLARITE

17-19 Rue Antoine Hurault
88000 EPINAL CEDEX

Téléphone : 03.29.64.80.07 – 03.29.64.80.19 – 03.29.64.80.15 – 03.29.64.80.16

Email : ce.ia88-affectation@ac-nancy-metz.fr

SOMMAIRE

1. VOS CONTACTS A LA DSDEN.....	3
2. LA SECTORISATION EN LYCÉE.....	4
3. RAPPEL SUR LES DEMANDES D'ASSOUPPLISSEMENT A LA CARTE SCOLAIRE... 	5
4. AFFECTATION DES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN ULIS.....	6
5. ANNEXES	
Annexe 1 : Lycées par zones géographiques.....	7
Annexe 2 : Assouplissement aux règles de proximité entre les Vosges et la Meurthe et Moselle.....	21

Responsable du Pôle Scolarité et Vie Scolaire :

Mme Anne-Sophie ROY

▷ Collèges :

AFFELNET 6^{ème}

Mme Anne-Sophie ROY
Mme Alexandra PIRES

03.29.64.80.07
03.29.64.80.19

▷ Lycées en LGT :

- 2^{nde} GT et 1^{ère} Technologique : Mme Anne-Sophie ROY 03.29.64.80.07
- 1^{ère} Générale et Terminale GT : Mme Aline COLIN 03.29.64.80.15

▷ Lycées Professionnels:

- 3^{ème} PM et 4^{ème}/3^{ème} agricole
- CAP PP

Mme Aline COLIN 03.29.64.80.15
Mme Karen NAUDIN 03.29.64.80.16

- 2^{nde} et 1^{ère} BAC PRO : Mme Alexandra PIRES 03.29.64.80.19

Email du Bureau Scolarité :

ce.ia88-affectation@ac-nancy-metz.fr

2. LA SECTORISATION EN LYCÉE

En fonction de l'adresse de son domicile, et non de son collège d'origine, tout candidat à l'affectation en 2de GT appartient à une zone géographique autour d'un ou plusieurs lycées de secteur. C'est son secteur d'affectation prioritaire.

Rappel : Le code zone de l'élève est attribué de façon automatique par l'application AFFELNET Lycée en fonction de l'adresse de résidence de l'élève.

Si les vœux formulés par la famille ne peuvent être satisfaits faute de places disponibles, les services de la DSDEN peuvent être amenés à créer un vœu supplémentaire dans la zone de recrutement de l'élève, même si la famille ne l'a pas demandé, pour assurer l'affectation de l'élève.

RAPPEL : aucun élève ne peut être inscrit en lycée sans notification d'affectation de l'IA-DASEN.

Chaque zone de Lycée correspond à un CODE. Celui-ci est à saisir obligatoirement s'il n'a pas été attribué correctement à la suite de l'attribution automatique par AFFELNET.

Chaque établissement d'origine prend soin de vérifier cette donnée.
La saisie du code « zone géographique » vaut engagement de cette vérification.

Liste des zones de proximité

Codes des zones géographiques	Zones de résidence répertoriées par secteurs de recrutement de collège
EPSUD	Epinal sud
EPNOR	Epinal nord
EPCEN	Epinal centre
EPMIR	Epinal - Mirecourt
BRURAM	Bruyères – Rambervillers
STDIE	Saint-Dié
GERAR	Gérardmer
GEREM	Gérardmer – Remiremont
REMIR	Remiremont
MIREC	Mirecourt
MIRNEU	Mirecourt – Neufchâteau
NEUF	Neufchâteau
NEPMI	Neufchâteau – Epinal - Mirecourt

Pour plus de détails, se référer à l'annexe 1, LYCÉE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (page 7).

3. RAPPEL SUR LES DEMANDES D'ASSOUPPLISSEMENT A LA CARTE SCOLAIRE



L'adresse de référence est celle du ou des représentants légaux où vit l'élève.

Les familles souhaitant confier la garde de leur enfant à un tiers devront OBLIGATOIREMENT formuler une demande d'assouplissement, avec pièces justificatives à l'appui :

- Courrier du représentant légal motivant la demande,
- Attestation écrite de la tierce personne
- Justificatif de domicile de la tierce personne.

Les demandes d'assouplissement à la carte scolaire seront revêtues de l'avis motivé du chef d'établissement d'origine ; **cet avis ne portera pas sur le niveau scolaire de l'élève, mais bien sur des aspects objectifs de transport, de problèmes médicaux ou encore sociaux, attestés....**

Aucun accord ou refus ne pourra être notifié avant la commission d'affectation.



Une demande d'assouplissement à la carte scolaire ne porte que sur le premier vœu formulé par la famille.



Il n'est pas nécessaire d'établir une demande d'assouplissement dans les cas suivants :

- **les lycées professionnels**, pour les élèves qui demandent une formation dans un Lycée Professionnel du département des Vosges et qui résident dans les Vosges,
- **l'enseignement agricole**, qui n'est pas sectorisé,
- **l'enseignement optionnel Création et Culture Design proposé au lycée H. Loritz de NANCY**,
- **les sections binationales académiques n'existant pas dans le département (BACHIBAC, ESABAC, Section Internationale Anglais)**
- **la section binationale départementale ABIBAC au Lycée Claude Gellée d'EPINAL**

LYCEES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

ZONE EPSUD : EPINAL SUD.....	09
ZONE EPNOR : EPINAL NORD	10
ZONE EPCEN : EPINAL CENTRE.....	11
ZONE EPMIR : EPINAL MIRECOURT.....	12
ZONE BRURAM : BRUYERES - RAMBERVILLERS.....	13
ZONE STDIE : SAINT DIE DES VOSGES	14
ZONE GERAR : GERARDMER	15
ZONE GEREM : GERARDMER - REMIREMONT	16
ZONE REMIR : REMIREMONT.....	17
ZONE MIREC : MIRECOURT	18
ZONE MIRNEU : MIRECOURT - NEUFCHATEAU.....	19
ZONE NEUF : NEUFCHATEAU	20
ZONE NEPMI : NEUFCHATEAU - EPINAL - MIRECOURT	21
ZONE MIXTE : MIRECOURT - VEZELISE.....	22

Vous habitez dans la ZONE EPINAL SUD

COLLEGES DE :

LA VÔGE-LES-BAINS : ensemble des communes du secteur

XERTIGNY : ensemble des communes du secteur

ELOYES : communes : ARCHES, ARCHETTES

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE CLAUDE GELLE EPINAL

OU

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL

**Vous formulerez un vœu pour chacun de vos 2 lycées de secteur, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée et Lycée Pierre Mendès France)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 nd e Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 nd e STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 nd es Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 nd e section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE EPINAL NORD

COLLEGES DE :

CHARMES : ensemble des communes du secteur

CHATEL SUR MOSELLE : ensemble des communes du secteur

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE LOUIS LAPICQUE EPINAL

ou

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 2 lycées de secteur*, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Louis Lopicque et Lycée Pierre Mendès France)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 nd e Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 nd e STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 nd es Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 nd e section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

COLLEGES DE :

EPINAL : Clemenceau : *ensemble des communes du secteur*

EPINAL : Jules Ferry : *ensemble des communes du secteur*

EPINAL : Saint Exupéry

GOLBEY : *ensemble des communes du secteur*

CAPAVENIR VOSGES : *ensemble des communes du secteur*

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE CLAUDE GELLEE EPINAL

LYCEE LOUIS LAPICQUE EPINAL

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL

***Vous formulerez un vœu pour **chacun de vos 3 lycées de secteur**, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.***

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 3 vœux pour vos 3 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée, Lycée Louis Lapicque et Lycée Pierre Mendès France)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Lortz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE EPINAL MIRECOURT

COLLEGE DE :

DOMPAIRE : communes de Bocquegney, Bouxières aux Bois, Damas et Bettegney, Dommartin aux Bois, Girancourt, Gorhey, Hennecourt

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE CLAUDE GELLEE EPINAL

LYCEE LOUIS LAPICQUE EPINAL

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE EPINAL

LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

**Vous formulerez un vœu pour 4 de vos 4 lycées de secteur, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 4 vœux pour vos 4 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée, Lycée Louis Lapicque et Lycée Pierre Mendès France)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE BRUYERES - RAMBERVILLERS

COLLEGES DE :

BRUYÈRES : ensemble des communes du secteur

CORCIEUX : communes : BIFFONTAINE, CORCIEUX, LA CHAPELLE-DT-BRUYERES, LA HOUSIERE, LES POULIERES, VIENVILLE

RAMBERVILLERS : ensemble des communes du secteur

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE J. LURÇAT BRUYERES

Vous n'avez qu'un vœu à formuler

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée Jean Lurçat)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE SAINT DIE DES VOSGES

COLLEGES DE :

FRAIZE : ensemble des communes du secteur

PROVENCHERES SUR FAVE : ensemble des communes du secteur

RAON L'ETAPE : ensemble des communes du secteur

SAINT DIE DES VOSGES : Jules Ferry : ensemble des communes du secteur

SAINT DIE DES VOSGES : Souhait : ensemble des communes du secteur

SAINT DIE DES VOSGES : Vautrin Lud : ensemble des communes du secteur

SENONES : ensemble des communes du secteur

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE JULES FERRY SAINT DIE DES VOSGES

ou

LYCEE GEORGES BAUMONT SAINT DIE DES VOSGES

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 2 lycées de secteur*, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Jules Ferry et Lycée Georges Baumont)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE GERARDMER

COLLEGES DE :

GERARDMER : ensemble des communes du secteur

CORCIEUX : communes : LES ARRENTES DE CORCIEUX, GERBEPAL, BARBEY SEROUX

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE LA HAIE GRISELLE GERARDMER

Vous n'avez qu'un vœu à formuler

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée La Haie Griselle)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE GERARDMER - REMIREMONT

COLLEGES DE :

VAGNEY : communes : ROCHESSON, SAPOIS

LE THOLY : ensemble des communes du secteur

CORNIMONT : commune de LA BRESSE

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE LA HAIE GRISELLE GERARDMER

ou

LYCEE ANDRE MALRAUX REMIREMONT

**Vous formulerez un vœu pour *chacun de vos 2 lycées de secteur*, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée La Haie Griselle et Lycée André Malraux)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE REMIREMONT

COLLEGES DE :

CORNIMONT : communes de CORNIMONT, SAULXURES SUR MOSELOTTE, VENTRON
REMIREMONT : Charlet : ensemble des communes du secteur
REMIREMONT : Le Tertre : ensemble des communes du secteur
RUPT SUR MOSELLE : ensemble des communes du secteur
LE THILLOT : ensemble des communes du secteur
VAGNEY : communes : BASSE-SUR-LE-RUPT, LE SYNDICAT (sauf JULIENRUPT), GERBAMONT, VAGNEY, THIEFOSSE
ELOYES : communes : ELOYES, JARMENIL, POUXEUX
VAL D'AJOL – PLOMBIERES LES BAINS : ensemble des communes du secteur

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE MALRAUX REMIREMONT

Vous n'avez qu'un vœu à formuler

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée André Malraux)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE MIRECOURT

COLLEGES DE :

MIRECOURT : ensemble des communes du secteur

VITTEL : ensemble des communes du secteur

DOMPAIRE : ensemble des communes du secteur (sauf les communes de Bocquegney, Bouxières aux Bois, Damas et Bettegney, Dommartin aux Bois, Girancourt, Gorhey, Hennecourt).

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

Vous n'avez qu'un vœu à formuler

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée Jean-Baptiste Vuillaume)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE MIRECOURT - NEUFCHATEAU

COLLEGE DE :

CONTREXEVILLE : ensemble des communes du secteur

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

ou

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE NEUFCHATEAU

***Vous formulerez un vœu pour chacun de vos 2 lycées de secteur, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.***

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Jean-Baptiste Vuillaume et Lycée Pierre et Marie Curie)

<i>Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :</i>	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 nd e Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 nd e STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 nd es Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 nd e section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

<i>Enseignements optionnels :</i>	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE NEUFCHATEAU

COLLEGES DE :

CHATENOIS : ensemble des communes du secteur

LAMARCHE : ensemble des communes du secteur

LIFFOL LE GRAND : ensemble des communes du secteur

NEUCHATEAU : ensemble des communes du secteur

HAUTE MARNE (dont les élèves sont scolarisés dans un collège vosgien) : communes : AILLANVILLE, LIFFOL-LE-PETIT, LAFAUCHE, PREZ-SOUS-LAFAUCHE, ORQUEVAUX

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE NEUFCHATEAU

Vous n'avez qu'un vœu à formuler

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler un vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} vœu pour le lycée de secteur cité en affectation prioritaire (Lycée Pierre et Marie Curie)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

Vous habitez dans la ZONE NEUFCHATEAU - EPINAL - MIRECOURT

COLLEGE DE :

MONTHUREUX SUR SAONE – DARNEY : *ensemble des communes du secteur*

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE CLAUDE GELLEE EPINAL

LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

LYCEE PIERRE ET MARIE CURIE NEUFCHATEAU

***Vous formulerez un vœu pour **chacun de vos 3 lycées de secteur**, par ordre de priorité.
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.***

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 3 vœux pour vos 3 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Claude Gellée, Lycée Jean-Baptiste Vuillaume et Lycée Pierre et Marie Curie)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration)	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

**Vous habitez en Meurthe et Moselle
dans la zone mixte MIRECOURT – VEZELISE**

COLLEGES DE :

MIRECOURT : communes : Aboncourt, Beuvezin, Bouzanville, Courcelles et Diarville

VEZELISE : communes traversées par les D904 ou D9 ou se situant au Sud de ces deux voies de circulation Fraignes en Saintois, Housséville

AFFECTATION PRIORITAIRE

LYCEE JEAN-BAPTISTE VUILLAUME MIRECOURT

ou, en cas d'absence de place au lycée de Mirecourt

LYCEE JACQUES CALLOT VANDOEUVRE LES NANCY

**C'est pourquoi vous formulerez un vœu *pour chacun des 2 lycées de secteur.*
L'affectation se fera en fonction des capacités d'accueil.**

Vous préciserez, pour information, sur le dossier d'affectation les enseignements optionnels souhaités, ils seront confirmés lors de l'inscription. Ces enseignements étant optionnels, ils ne seront pas pris en compte pour l'affectation.

1/ Si vous faites une demande d'assouplissement à la carte scolaire, elle ne sera examinée que s'il reste des places vacantes après affectation des élèves relevant du secteur. Les demandes seront étudiées en fonction des critères prioritaires définis par le Ministère de l'Education Nationale, puis en fonction de la proximité géographique avec l'établissement sollicité.

Vous devez obligatoirement formuler 2 vœux pour vos 2 lycées de secteur cités plus haut en affectation prioritaire.

2/ D'autres parcours spécifiques sont soumis à un classement des candidatures sur profil scolaire.

Les capacités d'accueil sont limitées. La candidature peut donc être refusée. Si votre enfant postule pour un de ces parcours, vous devez alors formuler un 2^{ème} et un 3^{ème} vœu pour les lycées de secteur cités en affectation prioritaire (Lycée Jean-Baptiste Vuillaume et Lycée Jacques Callot)

Enseignements optionnels ou parcours spécifiques :	
Création et Culture Design (6h)	Lycée Loritz NANCY
2 ^{nde} Bi-nationale ABIBAC	Lycée Claude Gellée EPINAL
2 ^{nde} STHR	Lycée JBS Chardin GERARDMER
2 ^{ndes} Bi-nationales : BACHIBAC et ESABAC 2 ^{nde} section internationale langue anglaise	Plusieurs Lycées possibles (cf. guide ONISEP)

Si vous êtes intéressés par ces enseignements, nous vous invitons à prendre l'attache de votre établissement pour connaître la procédure à suivre.

3/ Recrutement départemental :

Enseignements optionnels :	
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole de Pixérécourt MALZEVILLE
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Lycée agricole MIRECOURT
Ecologie, Agronomie, Territoire et Développement Durable (3h)	Ecole d'horticulture et du paysage de Roville aux Chênes (privé – Ministère de l'Agriculture)

Vous retrouverez l'offre complète d'enseignement de vos lycées sur SLA (Service en Ligne Affectation) lors de la saisie des vœux.

Pour toutes questions particulières, vous pouvez vous adresser à votre établissement ou au CIO de votre secteur.

4. ASSOUPLISSEMENT AUX REGLES DE PROXIMITE ENTRE LES VOSGES ET LA MEURTHE ET MOSELLE

SORTIE DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE (54) vers DÉPARTEMENT DES VOSGES (88) sans demande d'assouplissement à la carte scolaire				
District ou BEF d'origine	Communes concernées	District ou BEF d'accueil	Établissements concernés	Enseignements concernés
1/ Uniquement pour spécialités non présentes dans le district de LUNEVILLE, présentes à proximité en 88				
LUNÉVILLE	Baccarat, Bertrichamp Deneuvre, Lachapelle Thiaville	SAINT DIÉ	LP Raon l'Étape LPO St-Dié Baumont LP St-Dié Augustin pour le CAP ATMFC.	Toutes spécialités professionnelles non présentes dans le BEF de LUNEVILLE
2/ Uniquement pour les communes au sud de VÉZELISE, à proximité du 88				
NANCY	Zone-sud Vézélise (1)	NEUFCHÂTEAU	Lycée Mirecourt	2 nd e GT
SORTIE DU DÉPARTEMENT DES VOSGES (88) vers DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE (54) sans demande d'assouplissement à la carte scolaire				
District ou BEF d'origine	Communes concernées	District ou BEF d'accueil	Établissements concernés	Enseignements concernés
1/ Spécialités présentes dans le 88 mais à plus grande proximité dans le 54				
SAINT-DIÉ	Communes limitrophes au 54 (secteur de RAON L'ETAPE)	LUNÉVILLE	LGT et LP du BEF de Lunéville	2 nd e GT Faire au moins 1 vœu "secteur" et toutes spécialités professionnelles non proposées par le LP RAON L'ETAPE
		NANCY	LP Dombasle	Toutes spécialités professionnelles non proposées par le LP RAON L'ETAPE
2/ Uniquement pour spécialités non présentes dans le district de Neufchâteau et présentes à plus grande proximité dans le 54				
NEUFCHÂTEAU	Toutes communes du district de Neufchâteau pour lesquelles le réseau des transports en commun permet d'accéder aux LP de Toul et de Nancy et non aux autres LP vosgiens	TOUL NANCY (si les enseignements n'existent pas à Toul).	Affectation en priorité sur le district de Toul (LP régional du Toulais). Affectation sur le bassin de Nancy si les enseignements demandés n'existent pas sur le district de Toul.	Toutes spécialités professionnelles non présentes dans le district de NEUFCHATEAU

(1) Zone-Sud Vézélise : communes de Bralleville, Chaouilley, Dommarie Eulmont, Etreval, Férocourt, Forcelles St Gorgon, Forcelles sous Gugney, Germonville, Goviller, Grimonviller, Gugney, Jevoncourt, Laloëuf, Ongéville, Praye, Pulney, Quevilloncourt, They sous Vaudémont, Thorey Lyautey, Saint Firmin, Saxon Sion, Tantonville, Vaudémont, Vézélise, Vitrey, Vroncourt, Xirocourt).

ATTENTION

Ces informations essentielles doivent être rappelées à chaque élève et chaque famille concernés.

Une demande de sortie ou d'entrée dans les départements ci-dessous, suite à ces ACCORDS D'ASSOUPLISSEMENT engage la DSDEN concernée à la prise en compte de la candidature sans demande de dérogation.

Cependant, en aucun cas, ces accords ne présentent de l'affectation définitive sur les vœux formulés ; celle-ci dépendra du volume des places, des classements PAM Notés entre candidats, des règles de proximité.